#### Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire Du 17 janvier 2023

# **ARRÊTÉ N° 2023/30**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route.

Considérant la demande en date du 17 janvier 2023 de Madame BENESTAN Jeanine tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'un déménagement Grande Rue,

## ARRÊTE

#### Article 1:

Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un véhicule sur trois places « zones bleues » Grande Rue afin de procéder à un déménagement au n°56, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Pendant la durée des opérations le stationnement sur les places concernées sera interdit et réservé au seul véhicule nécessaire au déménagement.

La présente permission de voirie est valable le samedi 21 janvier 2023.

### Article 3:

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

### Article 4:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 17 janvier 2023

Le Maire,

